

BRUNSCHWIG Frères
17 rue de la Moselle
68100 MULHOUSE

COMMUNES DE
KINGERSHEIM ET ILLZACH

LES RESIDENCES TIVAL
PA 8 - PROGRAMME DES TRAVAUX

PHASE DE MISSION

PERMIS D'AMENAGER

Dossier : KINGERSHEIM
N° plan : PA 04
Date de création : 07.10.2021

Ce document est la propriété de AMS INGENIERIE,
il ne saurait être cédé ou reprographié
sans l'autorisation de son auteur.
Ce document n'est valable que s'il
porte le cachet et la signature originale.



3 Boulevard de l'Europe
N° 93 Tour de l'Europe
68100 MULHOUSE

INDICE	NATURE DE LA MODIFICATION
16.02.2022	Mise à jour périmètres "Parc" et "Résidences"
ETABLI PAR : J.S.	VERIFIE PAR : T.S.

INDICE	NATURE DE LA MODIFICATION
16.02.2022	Mise à jour périmètres "Parc" et "Résidences"
ETABLI PAR : J.S.	VERIFIE PAR : T.S.

BRUNSCHWIG FRERES

17 rue de la Moselle
68100 MULHOUSE

PERMIS D'AMENAGER

Lotissement « LES RESIDENCES TIVAL »

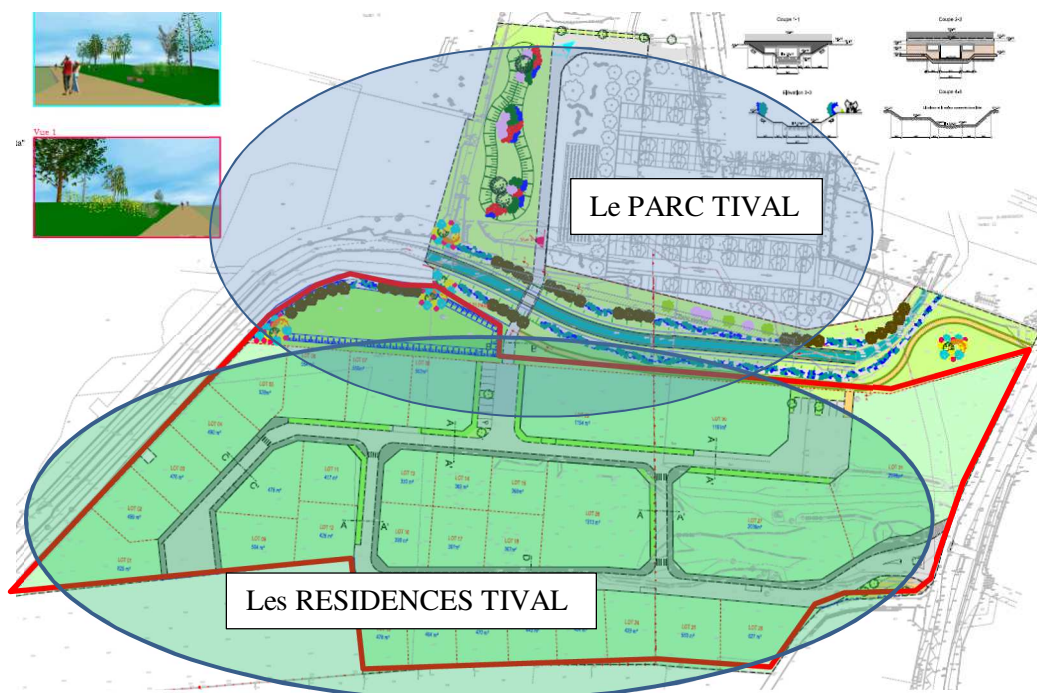
PROGRAMME DES TRAVAUX

GENERALITES :

Le programme ci-dessous, décrit les travaux nécessaires à la viabilisation des parcelles du lotissement.

Le lotissement RESIDENCES TIVAL s'appuie sur les infrastructures réalisées dans le cadre du PARC TIVAL.

Le PARC TIVAL situé en limite Nord du projet recueille les eaux pluviales du lotissement RESIDENCES TIVAL et permet d'alimenter le réseau éclairage public depuis Kingersheim.



0. POLLUTION DES SOLS ET PLAN DE GESTION

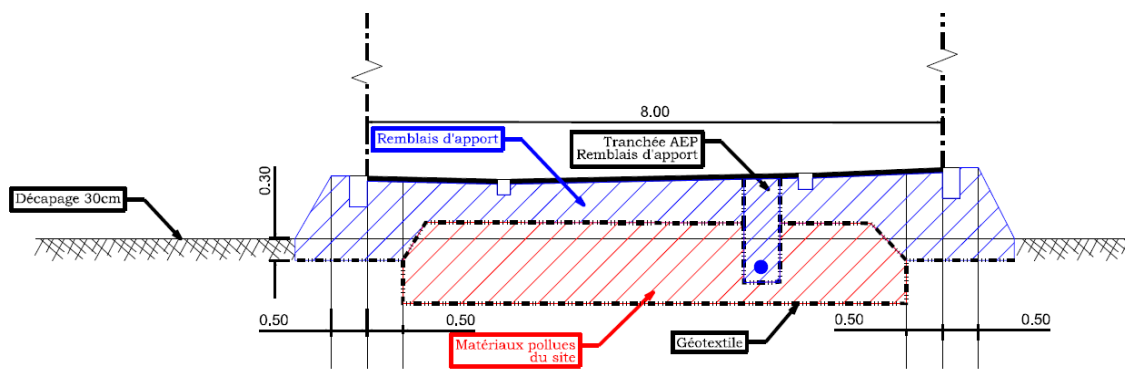
Compte tenu des prescriptions environnementales liées à la pollution des sols réalisés par ENVIREAUSOL en date du 26 Février 2020.

Les terres excavées générés par les travaux décrits dans le présent programme des travaux pourront être :

- Soit réutilisées sur le site dans la structure de voirie (hors tranchée AEP) ou sous recouvrement dans une autre partie du site avec apport d'au moins 30cm de matériaux sains. Pour les tranchées AEP, des matériaux sains seront utilisés.
- Soit éliminés hors site dans les filières adaptées. Dans ce cas, il sera privilégié l'élimination hors site de matériaux exempts de contamination ou inertes après contrôle analytique.

Gestion des terres appliquée au programme des travaux : (voir plan de gestion)

Les terres excavées impactées par les restrictions d'usages seront réemployées sous la couche de forme dans l'emprise des voiries conformément à la coupe de principe ci-après.



Les terres polluées sont enveloppées de géotextile pour être séparées des encaissements et de la couche de forme.

Il en est de même pour les matériaux présents sur les lots N°28, 29 et 30 dont ils seront retirés et mis en remblais dans l'emprise des voiries.

L'objectif est qu'après réalisation de ces travaux seuls les lots N°27 et 31 restent impactés par la présence de matériaux pollués. Il n'en reste pas moins que les restrictions d'usages, le plan de gestion et le règlement du lotissement restent applicables sur les lots N°28, 29 et 30.

1. VOIRIE

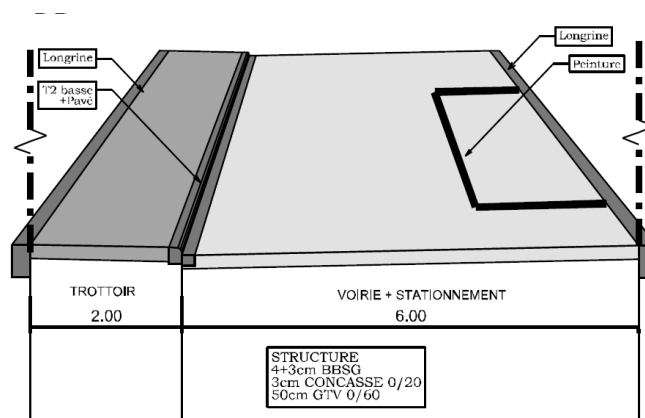
L'ensemble des voies ouverte à la circulation, parkings et trottoirs seront composés par :

- Fondation de chaussée en gravier tout-venant ou recyclé 0/60 de 0,50m d'épaisseur minimale
- Couche de réglage en concassé 0/6 de 3 cm d'épaisseur.
- Revêtement enrobés noir, réalisés en 2 couches, 4 cm (88kg/m²) pour la première couche et 3 cm (66 kg/m²) pour deuxième couche.

a) Voirie d'accès à la rue Hoffet

L'emprise est toujours d'au moins 8.00m.

Cette voie est raccordée à la rue Hoffet. Le carrefour ainsi formé sera aménagé sous forme d'un giratoire par la collectivité. Au droit du raccordement sur la rue Hoffet, l'emprise et les aménagements permettent de créer la branche du carrefour giratoire dédié aux Résidences Tival.



La voirie est aménagée sous forme d'une zone 30. Le profil en travers type est formé d'un trottoir de largeur 2.00m et d'une chaussée de 6.00m sur laquelle sont disséminées le long de son tracé des stationnements. Leur disposition en alternance permet d'apaiser la vitesse des motorisés.

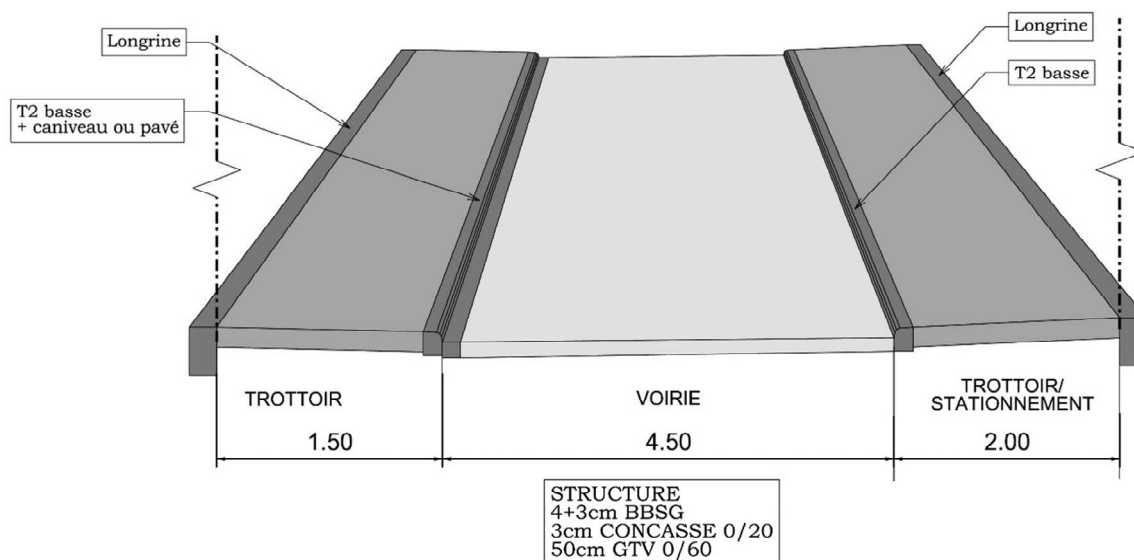
L'emprise de voirie est délimitée par une fondation de clôture.

Le fil d'eau est matérialisé par une file de pavés et une bordure de type T2 basse qui permet également de séparer la chaussée du trottoir.

b) Voies de desserte interne à l'opération

L'emprise de voirie est de 8.00m minimum, elle est composée d'une chaussée partagée composée d'une voie de largeur 4.50m et de deux trottoirs, l'un de largeur 1.50m, l'autre de largeur 2.00m. Ces trottoirs sont séparés de la chaussée par une bordure franchissable de type T2 basse.

Les eaux pluviales sont récupérées par un ensemble de grille et caniveau grille et caniveau à fente.



c) Parking et amorce de voirie en direction du Parc Tival

Cette amorce de voirie permet d'interconnecter les « Résidences Tival » au « Parc Tival ». L'amorce de voirie est d'une largeur de 6.00m et permet d'irriguer des stationnements en bataille (8 places).

Les eaux pluviales sont récupérées par un caniveau à fente positionné en fil d'eau entre la chaussée et les stationnements.

De part et d'autre de cette emprise une banquette végétalisée de largeur 2.00m est aménagée.

A chaque extrémité du réseau viaire une place de retournement est aménagée. Côté Nord Est la placette est complétée par 6 places de stationnements et un accès piéton au Parc Tival vers son cheminement piéton qui longe le Dollerbaechlein.

Pour tenir les plateformes de voirie un soutènement est réalisé par un mur en L en béton lisse de teinte grise surmonté d'une clôture à maille rigide est projeté en limite d'emprise d'opération depuis le lot 1 jusqu'au lot N°19. De la même manière un soutènement est également mis en place au droit de la contiguïté de la chaussée avec le chemin des sitelles (proche lot N°25).

2. ASSAINISSEMENT

Le réseau projeté sera de type séparatif il répondra aux préconisations du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne.

Les eaux usées :

- les eaux usées seront acheminées ment par un collecteur de diamètre 200mm grès ou fonte équipé de regards de visite DN1000mm avec tampon classe D400KN. Le raccordement du réseau se fera de façon gravitaire, sur le réseau situé rue Hoffet.
- Chaque lot recevra un branchement particulier constitué d'un branchement D800mm avec tampon classe C250KN raccordé à la canalisation principale par une conduite D 160mm. La position du branchement pourra évoluer sur toute la longueur de façade sur rue dont le lot dispose.

Les eaux pluviales :

- Les eaux pluviales des chaussées seront récupérées par un ensemble de grille et caniveaux à fente
- Ces caniveaux permettront d'acheminer les eaux ainsi collectées vers un bassin de rétention-infiltration projeté à proximité du Dollerbaechlein.
- Les eaux pluviales des parties privatives non concernées par les mesures de restrictions sont gérées à la parcelle à la charge de l'acquéreur. (lot N°1 à N°26).
- Les eaux pluviales des parties privatives concernées par les mesures de gestion seront collectées par le réseau de caniveau à fente. Le raccordement s'y fait directement sans prétraitement préalable ni limitation de débit dans un regard décanteur positionné sur la parcelle privative. Ce regard décanteur servira d'interface entre le réseau public et le domaine privé.

3. EAU POTABLE - LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le réseau en conduites fonte sera raccordé sur l'existant de la rue Hoffet.

Les matériaux d'enrobage et de remblais de tranchées d'eau potable seront sains, non issus du périmètre opérationnel.

Les branchements particuliers auront les caractéristiques minimales suivantes :

- Collier de prise en charge et vannette DN 25/32mm.
- Conduite PEHD 25/32mm et regard de comptage

La position du branchement pourra évoluer sur toute la longueur de façade sur rue dont le lot dispose.

La lutte contre l'incendie sera assurée par 2 poteaux d'incendie DN100mm renversable implanté à proximité des lots 1 et 28, ces poteaux seront pourvus d'une vanne d'isolement de la conduite principale.

Le réseau sera rincé et désinfecté avant raccordement.

4. RESEAU BASSE-TENSION

La desserte basse tension sera réalisée en souterrain dans les normes de ENEDIS.

Un coffret individuel ou partagé entre 2 lots assurera la desserte en énergie électrique. La position du branchement pourra évoluer sur toute la longueur de façade sur rue dont le lot dispose.

Le réseau sera raccordé sur le transformateur existant rue Hoffet.

5. ECLAIRAGE PUBLIC

- Candélabres de type résidentiel économe en énergie, le modèle sera défini en concertation avec la collectivité
- Câbles cuivre sous gaine janolaine D63 mm.
- Grillage avertisseur et mise à la terre en cuivre 25 mm².

Pour la commune d'Illzach, le réseau sera raccordé sur le réseau existant dans la rue Hoffet selon préconisation du concessionnaire.

Pour la commune de Kingersheim, le réseau sera alimenté à partir d'une attente réalisé dans le cadre des aménagements du Parc Tival.

6. TELEPHONE / FIBRE

Seul le génie civil sera réalisé à savoir :

- Réseaux entre chambres en PVC 45 X 1,8 : 3 tubes
- Chambres L3T avec couvercles en fonte 250KN ou L3C avec couvercles en fonte 400KN, suivant implantation
- Branchements particuliers : deux gaines 45 x 1,8 reliée à un regard D400mm béton installé sur chaque lot.

La position du branchement pourra évoluer sur toute la longueur de façade sur rue dont le lot dispose.

Le réseau sera raccordé sur le réseau existant rue Hoffet.

Fait à MULHOUSE le 07.10.2021
Mis à jour le 16.02.2022